

**Résumé de l'entente et du plan d'action pour le
Fonds pour accélérer la construction de logements (FACL)
Burnaby (Colombie-Britannique)**

Résumé des cibles et du financement de l'entente

État d'avancement au 18 février 2025

Cibles globales de logements autorisés (3 ans)	11 340
Logements attendus sans le FACL (base de référence)	10 050
Logements avec le soutien du FACL (financement incitatif du FACL)	1 290
Logements dans la municipalité – projection sur 10 ans	11 950

Cibles de logements autorisés et répartition	Cible totale	Année 1 Prévision	Année 1 Progression
Cible de croissance de l'offre de logements	11 340	3 023	2 384
<ul style="list-style-type: none"> • Logements dans des immeubles collectifs situés à proximité des transports en commun rapides 	7 777	<i>Remarque : Il n'y a pas de prévisions annuelles pour différents types de logements.</i>	1 728
<ul style="list-style-type: none"> • Logements du chaînon manquant 	1 440		189
<ul style="list-style-type: none"> • Autres logements collectifs 	1 178		346
Logements abordables	1 814		109

Calendrier de financement du FACL et notes explicatives :

L'enveloppe de financement totale pour les bénéficiaires du FACL est fondée sur le nombre de logements bénéficiant du financement du FACL, comme il est décrit à la section 10 du document de référence préalable à la demande. Les avances sont versées chaque année, pourvu que les modalités de l'entente liée au FACL soient respectées.

Total du financement admissible	43 409 600 \$
Montant de l'avance annuelle	10 852 400 \$

Les dates d'achèvement de l'initiative 3 ont été repoussées, car les examens provinciaux ont nécessité plus de temps que prévu, et la capacité limitée du personnel a

eu une incidence sur le lancement. Malgré ces reports de date, l'initiative a été achevée avant la date de déclaration.

La SCHL a examiné le premier rapport annuel de la Ville de Burnaby et a remarqué que le nombre de logements autorisés pour la première année était inférieur à celui prévu. Cependant, le nombre de permis était élevé au début de la deuxième année. Nous sommes satisfaits que des mesures d'atténuation aient été mises en œuvre pour accroître le nombre de logements autorisés au cours des deuxième et troisième années. Par conséquent, la Ville de Burnaby respecte ses engagements aux termes de l'entente du FACL. La deuxième avance sera donc versée en entier.

Résumé des initiatives et des jalons

Initiative 1 : Programme de logements sur allée et de logements accessoires dans les jumelés

Mettre en place un programme pour permettre la création de logements sur allée et de logements accessoires dans les jumelés avec allée.

- Cette modification du règlement de zonage permet une densité allant jusqu'à quatre logements de plein droit par terrain admissible (deux jumelés principaux, chacun ayant un logement accessoire).

Initiative	Date d'échéance	État
Programme de logements sur allée et de logements accessoires dans les jumelés	28-08-2023	Terminé
Jalons	Date d'échéance	État
Approbation d'une modification d'un règlement de zonage	28-08-2023	Terminé

Initiative 2 : Logements supplémentaires dans les zones de faible densité

Augmenter les logements dans la catégorie du « chaînon manquant » dans tous les quartiers de faible densité.

- D'autres changements aux règlements de zonage permettront la construction de multiplex de trois ou quatre logements sur des terrains destinés aux maisons individuelles. Les modifications prévoient aussi l'élargissement des autorisations pour permettre les logements sur allée et les logements accessoires dans les jumelés pour les propriétés sans allée.

Initiative	Date d'échéance	État
Logements supplémentaires dans les zones de faible densité	30-04-2024	Terminé
Jalons	Date d'échéance	État
Sondage public sur les types de logements	31-08-2023	Terminé
Création d'une ébauche de programme	30-11-2023	Terminé
Consultation du public sur l'ébauche du programme	31-01-2024	Terminé
Approbation du programme final par le Conseil	29-02-2024	Terminé
Approbation d'une modification d'un règlement de zonage	30-04-2024	Terminé

Initiative 3 : Burnaby Housing Authority

Créer une nouvelle société municipale d'habitation indépendante pour jouer un rôle direct dans l'aménagement de logements abordables.

- La nouvelle Burnaby Housing Authority formera des partenariats avec d'autres ordres de gouvernement, des organismes sans but lucratif et des promoteurs de logements privés. Elle visera à offrir de nouveaux logements locatifs et des logements pour propriétaires-occupants hors marché, en plus de logements du marché abordables destinés à la location.
- La Ville offrira l'accès aux terrains, des approbations accélérées et du financement pour les dépenses en capital et les coûts d'exploitation par l'entremise d'une entente de partenariat avec la nouvelle société.

Initiative	Date d'échéance	État
Burnaby Housing Authority	04-09-2024	Terminé
Jalons	Date d'échéance	État
Mobilisation des parties prenantes	18-08-2023	Terminé
Recherche / Définition des éléments d'une Burnaby Housing Authority	28-08-2023	Terminé
Approbation de l'inspecteur des municipalités	18-03-2024	Terminé
Lancement de la Burnaby Housing Authority	04-09-2024	Terminé

Initiative 4 : Amélioration du processus d'approbation des aménagements

Réduire les délais d'approbation en améliorant et en simplifiant le processus d'examen des aménagements.

- La Ville de Burnaby a déjà terminé la phase initiale d'amélioration de ses processus.
- Cette initiative accélérera les améliorations et en apportera d'autres qui n'ont pas été mises en œuvre au cours de la première phase. Elle mettra l'accent sur des améliorations à l'échelle du système pour tous les types de permis, y compris un traitement accéléré des aménagements de petite et de grande envergure à Burnaby.

Initiative	Date d'échéance	État
Amélioration du processus d'approbation des aménagements	30-08-2024	Terminé
Jalons	Date d'échéance	État
Lancement du projet	31-10-2023	Terminé
Analyse, améliorations et mobilisation interne	29-02-2024	Terminé
Mise en œuvre	30-08-2024	Terminé

Initiative 5 : Mise à jour du règlement de zonage

Mettre à jour et moderniser les règles d'urbanisme afin d'accroître la variété de logements autorisés.

- Une mise à jour complète des règlements de zonage simplifiera les règles d'urbanisme et réduira les délais d'approbation de nouveaux logements.
- Cette initiative cadre avec la mise à jour du plan d'urbanisme officiel de la Ville, qui tiendra compte des nouvelles possibilités d'aménager des logements (par exemple, des logements collectifs à proximité des transports en commun rapides ou des logements collectifs du chaînon manquant dans les zones de transition entre les quartiers à forte et à faible densité).

Initiative	Date d'échéance	État
Mise à jour du règlement de zonage	30-09-2025	En bonne voie
Jalons	Date d'échéance	État
Lancement du projet	01-11-2023	Terminé
Phase 1 de la consultation, de l'analyse et de l'élaboration de la réglementation	31-01-2025	Terminé
Phase 2 de la consultation, de l'analyse et de l'élaboration de la réglementation	30-05-2025	Non commencé
Approbation par le Conseil d'une mise à jour complète des règlements de zonage	30-09-2025	Non commencé

Initiative 6 : Adoption de solutions technologiques pour améliorer le traitement des permis de construire

Tirer parti des nouvelles technologies pour améliorer la délivrance de permis numériques et réduire les délais d'approbation.

- La Ville de Burnaby explorera et mettra en œuvre de nouvelles solutions technologiques, comme un logiciel de conformité au zonage. Des agents conversationnels d'intelligence artificielle lui permettront aussi d'améliorer le service à la clientèle pendant le processus de délivrance de permis.

Initiative	Date d'échéance	État
Adoption de solutions technologiques pour améliorer le traitement des permis de construire	31-03-2025	En bonne voie
Jalons	Date d'échéance	État
Faire des recherches sur différentes technologies	18-08-2023	Terminé
Acquisition de la technologie	01-11-2023	Terminé
Intégration de la technologie	31-12-2024	Terminé
Formation du personnel et sensibilisation du public	31-03-2025	En bonne voie

Initiative 7 : Projet de zonage préalable

Autoriser le zonage préalable d'un secteur particulier de la ville afin de permettre un plus grand nombre de logements collectifs de plein droit.

- La Ville de Burnaby désignera une zone particulière où le zonage préalable sera autorisé de façon proactive pour les immeubles collectifs. Ainsi, les propriétaires n'auront pas à passer par les approbations de modification de zonage du terrain.
- La Ville délivrera des permis d'aménagement et adoptera des lignes directrices de conception pour ce secteur déjà zoné. De cette façon, elle accroîtra la transparence et déléguera les approbations d'aménagement au personnel en fonction des lignes directrices approuvées par le conseil.
- Le projet pilote pourrait éventuellement être élargi à d'autres secteurs de Burnaby.

Initiative	Date d'échéance	État
Projet de zonage préalable	30-06-2025	En bonne voie
Jalons	Date d'échéance	État
Déterminer le secteur du zonage préalable	01-04-2024	Terminé
Phase 1 de la consultation, de l'analyse et de l'élaboration des lignes directrices	31-10-2024	Terminé
Phase 2 de la consultation, de l'analyse et de l'élaboration des lignes directrices	28-02-2025	En bonne voie
Approbation du conseil	30-04-2025	Non commencé
Former le personnel et créer du matériel pour la sensibilisation du public	30-06-2025	Non commencé